

GRÈVE DES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES

Le mardi 17 février lors du CSE la direction annonce que la fermeture de la semaine 20 est liée à une baisse des volumes.

Dans la discussion, elle nous informe de la possibilité de se servir de l'accord APLD en raison d'une faible charge en mars : 2

million € de CA pour 3,2 millions de m² à produire, et peut être aussi en avril.

Evidemment dès l'annonce faite sur le site, de nombreux salariés sont venus voir les élus pour avoir plus de renseignements.

Le chômage partiel est historique sur notre site.

Lundi 23 février, des heures complémentaires ont été demandées sur certaines machines pour faire de l'avance pour les bobineuses.

Alors là, c'est fort de café, il faudrait faire de l'avance pour faire du chômage partiel en perdant 30% de salaire !

De plus, nous sommes en pleine période de NAO où la direction nous propose généreusement 0,4% d'AG et 0,5% d'AI si on ne signe pas l'accord.

D'autre part, l'état du site en général ne permet pas non plus de motiver le

personnel qui n'arrive plus à se projeter dans l'avenir de son emploi. Les salariés n'ont jamais refusé de travailler pour servir les clients mais là c'est insupportable.

De plus, l'état du site en général ne permet pas non plus de motiver le personnel qui n'arrive plus à se projeter dans l'avenir de son emploi.

Vous comprendrez (ou pas) M. le directeur, qu'à la demande des salariés de la production aucune heure complémentaire et supplémentaire ne sera effectuée.

Cette décision est à durée indéterminée.

Le collectif syndical CGT ne ferme pas la porte à des solutions que la direction se doit de trouver pour l'ensemble du personnel. •

